

sent définitivement chez elles. M^{me} Loubat offrit une maison et ses dépendances, près des Carmélites; on en acheta une autre avec le jardin qui en relevait, et ce fut là qu'au mois de juillet 1625, avec l'agrément de la comtesse de Chevreières, l'Ordre naissant alla s'établir. On y bénit, avec les cérémonies accoutumées, l'oratoire du couvent et une grande croix bleue et blanche, qui fut plantée sur le portail de la chapelle. Comme l'Institut des Annonciades avait pris naissance en Italie, à Gènes, celles de France n'avaient qu'en italien leurs Règles et leurs livres de cérémonies. La Mère Jean-Baptiste-Angèle, Prieure, les traduisit en français, et, le 24 avril 1628, cette version fut approuvée par le comte Mechatin de la Fay, grand-vicaire.

Le cardinal de Marquemont avait envoyé de Rome, en 1628, des reliques de corps saints, et on les avait déposées dans l'église de Saint-Jean. La comtesse de Chevreières demanda pour les Annonciades le corps de saint Anastase, pape et martyr. Ce devait être une douce joie, chez ces bonnes Religieuses, de posséder quelques restes de ces dépouilles sacrées, qu'habitèrent autrefois de sublimes ames. Après la décision du Chapitre de Saint-Jean, M^{me} de Chevreières commanda un beau reliquaire d'argent. Il était en forme d'église: quinze piliers d'argent en soutenaient la voûte, sur laquelle il y avait un crucifix de même métal; l'entre-deux des piliers était fermé avec des cristaux de Venise. Le 17 août, le comte de Cremaux, doyen, MM. de Charmazel et de Mechatin de la Fay, vicaires-généraux du diocèse, firent placer les reliques dans le reliquaire, et on le porta solennellement au couvent. La fête du saint martyr se célébrait le 17 avril.

Ce fut la même année que, sur les instances du cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon, le pape Urbain VIII publia, en date du 6 novembre, la Bulle qui érigeait en monastère la maison des Annonciades de notre ville.